

# **ASSOCIATION ETAP**

## **PROJET DE SERVICE ACCUEIL TEMPORAIRE**

## **PREAMBULE**

Le présent document constitue le projet d'établissement du SEAT : Service d'Accueil Temporaire « Les Ateliers de Bentenac ». Ce document est établi conformément à l'article L311-8 du code de l'action sociale et des familles qui précise que : « *Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de services qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement* ».

Ce projet a été élaboré entre Mai 2019 et février 2020 par l'ensemble des professionnels dans le cadre d'une démarche participative. Il vient formaliser et institutionnaliser une pratique, engagée depuis 1998, d'accueil éducatif de jour, qui a été agréée en 2010 en tant que service d'accueil temporaire à titre expérimental. Les usagers et leurs représentants ainsi que les institutions partenaires ont été consultés dans le cadre d'une enquête menée en janvier 2020. Le groupe de travail, animé par le directeur de l'établissement, a assuré la synthèse des travaux conduits collectivement autour de thèmes préalablement identifiés, ainsi que l'écriture du projet.

Le projet a été validé par le CA de l'association du 27/04/2020

## PRESENTATION

Le SEAT fonctionne en tant que tel depuis le 1<sup>er</sup> Août 2010. Il accueille essentiellement des adolescents bénéficiant d'une orientation MDPH (Accueil Temporaire) manifestant des difficultés dans les registres du handicap psychique, de la maladie mentale, de la difficulté sociale qui fragilisent leur place en institution spécialisée ou empêchent leur intégration dans les structures existantes.

Ces accompagnements se réalisent dans le cadre d'un accueil de jour de 8h30 à 17h30, mercredis et jeudis et de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis et vendredis. Ce service est autorisé pour une capacité maximale de 15 places par jour. L'accueil est séquentiel et individualisé. Le séquençage de la prise en charge permet sans augmenter le nombre de jeunes présents journallement d'accueillir au cours de la semaine environ 30 jeunes (file active).

Nom de l'établissement	SEAT « Les Ateliers de Bentenac »
Adresse de l'établissement	Route des cabanes 34130 Mauguio
Coordonnées téléphonique	04 67 29 52 45
Adresse électronique	Bentenac@bentenac.fr
Nom du directeur	VASSARD Frédéric
Type d'établissement	Service Expérimental d'Accueil Temporaire
Public et capacité d'accueil	Public aux problématiques diverses orienté par la MDPH 15 places autorisées/ jour
Numéro FINESS	340018506
Arrêté préfectoral d'autorisation : Date extension	2010-1 100324
Organisme gestionnaire	Association ETAP

# **1 IDENTITE ET VALEURS**

## **1.1 Présentation de l'Association**

L'association *Espace Transitionnel pour l'Accès des jeunes à une place sociale et Professionnelle* dénommée *ETAP* est une association loi 1901 créée en novembre 1997 à Mauguio. Elle est enregistrée au Journal Officiel du 06 décembre 1997 sous le N° 962 - Son numéro SIRET est le suivant : 41934771100014, son code APE : 913<sup>E</sup>. L'initiative de sa création revient à des professionnels de l'éducation spécialisée et des personnes sensibles à la situation de jeunes en situation d'impasse dans leur projet professionnel et leur projet de vie, en voie d'exclusion ou déjà exclus du système d'éducation ordinaire ou spécialisée. La composition de son conseil d'administration reflète cette origine.

L'association est gestionnaire des établissements et services suivants :

- > *Bentenac Accueil*, lieu de vie et d'accueil
- > *Les Ateliers de Bentenac*
- > *Le Jardin de Bentenac*
- > *Le Service d'Accueil Temporaire* : 15 places d'accueil temporaire de jour.

## **1.2 L'objet associatif**

L'**Espace Transitionnel pour l'Accès des jeunes à une Place sociale et professionnelle (ETAP)** a pour but :

« Favoriser, au travers de toute activité, l'insertion sociale et professionnelle de grands adolescents et jeunes adultes en recherche d'eux-mêmes ; proposer une alternative à des jeunes en situations d'échec, en difficulté de projection d'un avenir professionnel. »  
Déclaration 962 à la préfecture de l'Hérault le 6/12/1997.

Le souci constant de l'association, partant de l'expérience d'accompagnement capitalisée à travers le lieu d'accueil et le Jardin de Bentenac, a été de construire des dispositifs adaptés aux besoins d'adolescents particulièrement en difficulté tout en les intégrant à la vie sociale et professionnelle ordinaire. Cette approche lui a permis de construire des dispositifs correspondant aux objectifs qu'elle s'était fixés et qu'affirme son appellation même : Espace Transitionnel. Ils se sont révélés particulièrement adaptés comme le montrent les effets produits.

Cette adaptation des dispositifs s'appuie sur les caractéristiques suivantes :

- > un fonctionnement spécifique créé pour répondre aux problématiques des jeunes accueillis et qui organise la place de chacun, jeunes comme adultes, de manière singulière,
- > un mode d'accompagnement éducatif particulier,
- > l'association étroite des familles au projet de prise en charge,
- > un travail partenarial exigé par notre mode de prise en charge d'accueil temporaire qui fait de notre association un acteur reconnu du secteur sanitaire, social et médico-social.
- > un travail de réflexion et de recherche, en interne et en externe.

## **1.3 Historique de l'espace Bentenac :**

L'association a créé Les Ateliers de Bentenac en septembre 1998. A partir de l'année 2000, l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat lui a transmis la gestion de Jardin de Bentenac qu'elle avait créé et qu'elle gérait depuis 1985. Enfin elle gère le lieu de vie et d'accueil qui bénéficie d'une autorisation conjointe PJJ – Conseil Général de l'Hérault, ouverte en septembre 2004, transformation de l'activité d'accueil que Jean-François et Gisèle COSTES exerçaient dans le cadre d'un agrément « assistant maternel » depuis 1984. Ainsi depuis septembre 2004 l'ensemble du site de Bentenac est géré par l'association ETAP

**1979** : Achat par J.F. et G. COSTES d'une petite maison de 60m<sup>2</sup> au lieu-dit « Bentenac ». Tous deux sont éducateurs spécialisés et travaillent à l'hôpital St Eloi en service de Médecine Psychologique pour Enfants et Adolescents (MPEA).

**1983** : Agrandissement de la maison et ouverture du lieu d'accueil. Dans le cadre d'un agrément « assistant maternel », J.F. et G. Costes accueillent des enfants gravement carencés avec troubles associés du comportement et de la personnalité, confiés par le Conseil Général.

**1984** : Création du *Jardin de Bentenac* avec l'AEPAPE (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat) pour répondre à des demandes d'insertion professionnelle de jeunes adultes, anciens de l'aide sociale à l'enfance.

**1990** : Professionnalisation et pérennisation du Jardin de Bentenac par l'embauche d'un régisseur avec comme objectif l'autonomie financière du jardin, atteinte dès la première année.

**1997** : Création de l'association *ETAP* (Espace Transitionnel pour l'Accès des jeunes à une Place sociale et professionnelle).

**1998** : Ouverture des *Ateliers de Bentenac* qui croissent rapidement sous la pression des demandes d'accompagnement de jeunes.

**2000** : L'AEPAPE confie à l'association ETAP la gestion du *Jardin de Bentenac*, ce qui permet d'unifier la gestion globale du site, *Ateliers* et *Jardin*, sur les plans administratif, économique et éducatif.

**2004** : Ouverture par l'association ETAP d'un lieu de vie et d'accueil sous la responsabilité de J.F. et G. COSTES en remplacement de l'accueil qu'ils réalisaient dans le cadre d'un agrément assistant maternel.

**2010** : Création et autorisation du Service Expérimental d'Accueil Temporaire de jour (SEAT). Les « Ateliers de Bentenac » sont séparés administrativement et financièrement entre d'une part le SEAT et d'autre part la partie production des ateliers (ébénisterie et ferronnerie) qui garde le nom « Les Ateliers de Bentenac ».

**2015** : Renouvellement de l'agrément expérimental du Service d'accueil Temporaire. Augmentation de la capacité d'accueil à 15 ce qui est l'occasion d'un rebasage de la dotation. Nous pouvons créer un poste à mi-temps de psychologue, augmenter un temps d'éducateur afin de dégager des temps de coordination et « proposer » quelques heures d'IDE.

#### **1.4 Les valeurs et les principes d'action**

Les valeurs de l'Association ETAP sont issues de différents courants humanistes, pédagogiques et conceptuels : La psychothérapie institutionnelle, l'anti-psychiatrie, la théorie de l'attachement, la psychanalyse...

Les principes d'action qui en découlent sont faits de solidarité, de vivre ensemble, de travail et de transformation de la matière, de liberté, de créativité, de responsabilisation et « d'appropriation de sa place », de soin à partir d'un dispositif institutionnel vivant, d'espérance dans le processus d'humanisation et de convivialité comme créateur de lien social.

Dans l'espace transitionnel ainsi créé la pensée d'Annah Arendt a été une aide précieuse pour penser le socle de notre dispositif : la conviction que nous, adultes, n'accompagnerons valablement des jeunes en difficultés qu'en revenant sans cesse à ce qui construit notre commune humanité et aux processus qui donnent sens à toute activité, quelle qu'elle soit.

Dans cette optique, tout ce qui met les jeunes en relation avec la réalité ou les personnes devient essentiel, qu'il s'agisse de la façon de se restaurer, de cuisiner, de jardiner, de produire ou de s'exprimer. Les jeunes sont ainsi invités à participer à leur propre construction dans un art de vivre et de travailler ensemble.

## **1.5 Le Service d'accueil temporaire**

Le dispositif des Ateliers de Benteac est né du constat **d'un besoin social**. En effet, le tissu *social manque de dispositifs intermédiaires qui assurent la transition entre le monde des adultes et celui des « jeunes »*, d'autant plus que ces jeunes sont en difficultés scolaires et /ou sociales.

D'où l'idée de proposer des ateliers inscrits socialement et économiquement, associés à un accompagnement éducatif, qui offriraient la possibilité d'une alternative à la déscolarisation pour des adolescents.

### **1.5.1 Origine et spécificités du service**

Le service développe un type de prise en charge innovant, qui n'existe pas ou peu encore dans notre secteur médico-social. Dans le droit fil des orientations de la circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C/2007/194 du 14 Mai 2007, notre service entre dans "le maillage d'organismes et de services appelés à accompagner, prendre en charge des enfants et adolescents qui signalent par leur comportement des difficultés qui peuvent être de nature et de causes diverses". Cette initiative a rencontré l'écho favorable des partenaires publics. Elle entre dans une logique d'adaptation des moyens aux besoins analysés dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental du handicap.

Ce service, depuis sa création, a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité. Il correspond à la démarche clinique et technique préconisée par les acteurs du secteur social et médico-social qui concerne les prises en charges de jeunes adolescents aux troubles atypiques et particulièrement difficiles à intégrer dans les structures habituelles ou qui fragilisent leur inscription institutionnelle.

Cette démarche innovante a permis à ce dispositif de capitaliser depuis 20 ans un savoir-faire et une expérience largement reconnus par les différents partenaires (Institutions médico-sociales, familles, Services de pédo-psychiatrie et de psychiatrie, DEF, MDPH...).

L'offre de service globale proposée distingue **trois types d'accueils temporaires** :

- > L'accueil temporaire **séquentiel**
- > L'accueil temporaire dit de rupture
- > L'accueil temporaire transitoire

Ces différences relèvent de **logiques éducatives de visées et temporalités différentes** :

- > L'accueil temporaire séquentiel privilégie les effets à long terme et visent à soutenir et à accompagner des remaniements profonds.
- > L'accueil de rupture vise à permettre au jeune d'expérimenter un possible qui peut être un élément déclenchant d'une transformation plus profonde. Il privilégie l'effet de trace à partir de l'expérience vécue par le jeune qu'il pourra reprendre lorsqu'il aura acquis une maturité qui le lui permettra.
- > L'accueil transitoire permet d'offrir un espace de transition entre deux situations, qui rend possible ou plus facile le passage d'une situation à l'autre.

La majeure partie des accueils réalisés relèvent du premier type, à savoir l'accueil temporaire séquentiel. Les accueils sont le plus souvent au long cours (moyenne de 31 mois pour les 37 situations du mois de décembre 2019). Cette moyenne a augmenté (27 mois en 2014) ainsi que le nombre de situations (31 en 2014).

### **1.5.2 Inscription du service dans son environnement**

Le service est installé sur la propriété de J.F. et G. COSTES louée par l'association ETAP. Cette implantation permet au service de continuer de bénéficier de l'existence antérieure d'une activité éducative et professionnelle qui, au fil des ans, a façonné le lieu, a construit sa géographie et lui a donné une âme.

Cette localisation est exceptionnelle, en pleine campagne et à 1,5 km du centre ville de Mauguio. La propriété représente une superficie de cinq hectares situés entre la route des cabanes et le chemin de Bentenac dans une zone vierge de toute circulation automobile. Cette situation rurale dans une proximité urbaine autorise une circulation interne sans danger pour les jeunes et une grande liberté.

Cette implantation géographique est extrêmement favorable à la mise en œuvre d'accueils temporaires sur un mode séquentiel. Le lieu est accessible par les transports en commun à partir de Montpellier et des villes qui lui sont reliées : Sète – Agde – Béziers.

Le service peut travailler facilement avec les partenaires institutionnels de l'agglomération :

- > Institutions du secteur médico-social : IME ou ITEP
- > Services de médecine psychologique ou hôpitaux psychiatriques
- > Services sociaux
- > Mairie de Mauguio
- > Etablissements scolaires

## **2 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT**

*Le projet d'accompagnement du SEAT s'inscrit dans les orientations de la circulaire interministérielle DGAS/SD3C/2005/224 du 12 mai 2005 : « L'objectif de la loi est de diversifier les prises en charges. La nomenclature des établissements et services a été définie dans le code de façon très souple afin de diversifier au maximum la palette de l'offre et favoriser le libre choix entre la prise en charge en institution et l'accompagnement hors les murs ». « L'Accueil temporaire des personnes handicapées est une réponse novatrice aux marges de la prise en charge institutionnelle. »*

Notre projet d'accueil s'inscrit pleinement dans les directives nationales actuelles. En effet, en lien avec la MDA et l'ARS nous participons au dispositif **Réponse Accompagner Pour Tous (RAPT)** qui travaille à construire des solutions modulaires d'accompagnement, à partir de Plan d'Accompagnement Globaux pour des familles et des enfants qui se retrouvent sans solution. Ces enfants en rupture de parcours scolaire ou institutionnel (médico-social) ou en risque de l'être, se retrouvent dans des situations qui augmentent leurs difficultés, en lien le plus souvent avec des troubles du comportement importants qui surajoutent des difficultés d'admissions dans un contexte général de manque de place en institutions médico-sociales et/ou de dispositifs sanitaires ou sociaux particuliers.

Là encore **notre mode d'accueil temporaire séquentiel autorise une continuité et vise des effets au long cours**, d'autant plus que le volume de jour d'accueil (90) est renouvelable d'une année sur l'autre. L'accompagnement modulable (à la demi-journée ou à la journée) et adaptable que nous proposons facilite également le travail de coopération avec les différents partenaires en place ou à venir. En effet notre évaluation et notre travail de sécurisation et mise en projet de la situation du jeune peut permettre à d'autres partenaires de s'impliquer dans des situations souvent complexes.

### **2.1 Les missions imparties au SEAT (cadre réglementaire)**

Le service est autorisé à titre expérimental par l'arrêté du 29 mars 2010. L'autorisation concerne 15 places d'accueil de jour temporaire pour adolescents et jeunes adultes de 11 à 20 ans présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité et orientés par la CDAPH.

Le SEAT relève du 12° de l'article L.312-1 du CASF : « 12° Les établissements ou services à caractère expérimental ».

Le SEAT se réfère aux dispositions des articles D.312-8 à D.312-10 du CASF introduits par le décret n°2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire.

Les principes de l'accueil temporaire y sont ainsi définis :

« L'accueil temporaire vise à **développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale.**

L'accueil temporaire peut être organisé en complément des prises en charge habituelles en établissements et services [...].

L'accueil temporaire vise, selon les cas :

- a) À **organiser, pour les intéressés, des périodes de répit** ou des périodes de transition entre deux prises en charge, des réponses à une interruption momentanée de prise en charge ou une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou temporaire de leurs besoins ou à une situation d'urgence ;
- b) À **organiser, pour l'entourage, des périodes de répit ou à relayer**, en cas de besoin, **les interventions des professionnels** des établissements et services ou des aidants familiaux, bénévoles ou professionnels, assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge. »

La circulaire interministérielle DGAS/SD3C/2005/224 du 12 mai 2005 vient préciser le décret cité précédemment car « L'accueil temporaire des personnes handicapées justifie une approche particulière. ».

« Il [L'accueil temporaire] **constitue [...] un élément de souplesse et de réactivité dans la palette des différentes modalités d'accompagnement. En autorisant les temps de répit, de réflexion ou la mise en place d'articulations entre différents dispositifs d'accompagnement**, il contribue à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées. »

## **2.2 La personne accueillie**

**La mixité des problématiques des populations accueillies a été une des constantes de notre pratique**, elle est fondée sur un choix philosophique et méthodologique :

- › **Eviter les effets amplificateurs** : en accueillant une population aux caractéristiques trop identiques, on concentre deux séries de problèmes porteurs d'effets semblables : les problèmes liés à l'adolescence et les problèmes liés à la similitude des problématiques. On produit et on renforce des effets de groupe qui rendent difficile voire impossible tout travail éducatif, évite toute remise en question et accroît leur insécurité.
- › **Accroître la dynamique éducative** et réduire les effets paralysants, parasites voire désorganisateur liés à une typologie identique des jeunes accueillis. La diversité est porteuse d'interactions favorisant l'ouverture par le déplacement du regard porté sur soi à partir du côtoiement de la différence.
- › **Favoriser une éducation citoyenne** de la tolérance à partir d'une pratique relationnelle intégrant la différence.

### **2.2.1 Présentation et caractéristiques de la population accueillie**

La pluralité des problématiques des personnes accueillies peut se schématiser sous forme de catégories cliniques repérables (bien que réductrices dans la mesure où souvent sont associés à la problématique principale de nombreux troubles). Le critère d'orientation que l'on retrouve majoritairement est une situation d'urgence dans laquelle l'enfant est en risque de désocialisation (aucun accompagnement médico-social) ou de désinstitutionalisation (risque d'exclusion). La principale caractéristique partagée par l'ensemble des personnes accueillies concerne les troubles du comportement, ce qui leur rend par conséquent la vie en collectivité très difficile.

En nous inspirant de la **classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent CFTMEA 2000**, nous identifions six types de problématiques :

- Pathologie limite à dominante comportementale avec ou sans déficience
- Pathologie limite à dominante trouble de la personnalité souvent associée à une déficience
- Troubles Envahissants du Développement (TED dont Autismes type Kaner et autres formes d'autismes)
- Troubles psychotiques
- Troubles névrotiques
- Maladies génétiques et/ou neurologiques (Gilles de la Tourette, Smith-Magini, Trisomie 21)

## **Remarques :**

Au cours des cinq dernières années la population accueillie par le SEAT tend à évoluer de la façon suivante : en règle générale **les jeunes que nous accueillons nécessitent un accompagnement de proximité de plus en plus important**. C'est ce que nous observons dans le cadre des activités proposées et plus particulièrement aux ateliers. Le temps de concentration sur une tâche est souvent plus court et la densité du portage psychique nécessaire à l'efficacité et à la sécurisation de certains jeunes nous amène régulièrement à découper les demi-journées en plusieurs séquences de travail.

En revanche nous ne sommes pas en mesure pour le moment d'apporter un chiffrage précis concernant cette évolution. Les emplois du temps découpés sont un indicateur de « l'instabilité » des jeunes.

Nous observons également une multiplication des profils avec des troubles du spectre autistique importants et souvent accompagnés d'un degré prononcé de déficience intellectuelle. Cela demandant une adaptation importante de notre dispositif (accompagnement individuel, accompagnement sur des temps d'hypostimulation comme un bain, des soins corporels, etc...).

Nous menons une réflexion dans le cadre du processus d'évaluation sur les critères qui permettraient de préciser et rendre lisible cette évolution et ses conséquences sur le mode d'accompagnement (nosographie, nombres de partenaires, durée moyenne des séjours...)

### **2.2.2 Les besoins repérés**

**En liaison avec les missions :** structurellement il s'agit d'apporter de la sécurité et des perspectives d'avenir à des jeunes, des institutions et des familles qui sont souvent confrontés à une situation anxiogène, délétère et sans perspectives quant à leur projet.

➤ **Sécurité affective** : proximité relationnelle, prévisibilité et stabilité de l'environnement et du cadre d'accompagnement, fiabilité et consistance des adultes. Travail sur les représentations du monde souvent tronquées, partielles et incohérentes (chaîne de sens) et de la réalité d'autrui souvent troublée (émotions, interprétations...). Représentations spatiales, temporelles. Mises en situations générant des éprouvés corporels (saisons, travail avec différentes matières, utilisations d'outils comme prolongation du corps, capacité à agir sur le monde...) et en constater les effets qui permettent de trouver un « sentiment continu d'existence » à partir d'un ancrage sensoriel.

➤ **Revalorisation** : considération (prise au sérieux, manière de parler vrai, manière de s'adresser aux jeunes sans les réduire à leurs symptômes et les stigmatiser), mises en situations réelles, accorder aux jeunes la confiance des adultes, les envisager au-delà de leurs difficultés (illusion anticipatrice), s'appuyer sur leurs capacités et les amener à ce qu'elles deviennent des compétences plutôt que de se focaliser et les réduire à leurs manques.

➤ **Étayage psychique dans la relation éducative, intra équipe et inter partenariale** : Cohérence et apaisement des liens relationnels et inter-institutionnels. Les processus défensifs de clivage « bon / mauvais objet », les mouvements d'ambivalence et les processus projectifs doivent être repérés et analysés.

C'est dans la qualité des liens que ce qui se rejoue de l'histoire et de la problématique des jeunes va pouvoir se soigner. La qualité de ces liens souvent attaquée se travaille à différents niveaux et dans différentes instances (réunions d'analyse des pratiques hebdomadaires, temps d'échanges informels, formations internes et externes, rencontres avec les parents ou les accompagnants lors des temps d'arrivées et de départs des jeunes, réunions inter partenariales (PHILADO, RESAGARD, Hôpital...), échanges téléphoniques concernant l'accompagnement du jeune. Le travail consiste à créer une confiance suffisante tant dans la relation éducative, qu'avec la famille si elle est présente et les institutions partenaires, élaborer les affects qui traversent les professionnels et les

dispositifs, analyser et élaborer les processus de disqualification ou de dissociation à l'œuvre. Trouver des clefs interprétatives qui produisent un effet de sens face aux éléments chaotiques « bétas » et aux charges affectives insupportables, afin de trouver une position empathique pour le jeune concerné et/ou ses accompagnants, seul rempart contre les processus de déliaisons pathologiques

➤ **Autonomie (Processus de séparation-individuation)** : besoin d'avoir une place à soi construite à partir de son désir propre. Besoin d'assouplir et de diversifier les représentations mentales.

Favoriser une possible appropriation de la place de chacun (choisir, demander, prendre, expérimenter...), donner la possibilité d'inventer, de créer un bout de monde à sa mesure en prenant appui sur un « trouvé » existant et adaptable, retrouver une part active dans une situation où tout semble échapper à l'enfant en interne et en externe.

### **2.2.3 Les attentes exprimées concernant les personnes accompagnées**

A l'occasion de la réécriture et de l'actualisation du projet d'établissement débutées en septembre 2019 les enfants, les familles et les institutions partenaires ont été interrogés sur leurs attentes relatives à notre fonctionnement (réunions en petits groupes pour les enfants et sous la forme d'un questionnaire pour les parents et les institutions). Une rencontre a été proposée aux parents autour de la présentation de notre nouveau livret d'accueil.

#### **Les institutions :**

Les institutions soulignent plutôt des points positifs et ne relèvent pas de points particuliers sinon la question des transports. En effet, le temps passé dans les accompagnements et la charge financière générée sont conséquents, suivant le lieu de départ de chacun. Des propositions sont faites pour mettre en commun les projets personnalisés d'accompagnement dans leur formalisation. Un point d'amélioration est proposé en ce qui concerne la transmission d'un planning d'activité qui permettrait aux professionnels de davantage se repérer et d'échanger avec le jeune.

#### **En ce qui concerne les parents :**

Dans l'ensemble les parents considèrent que leurs attentes sont satisfaites et relèvent de nombreux points positifs quant à la spécificité des accompagnements que nous proposons. Certaines demandes ou remarques reviennent de manière régulière

- La question des charges liées aux transports se pose aussi pour beaucoup même s'il est vrai que dans certaines situations (4) nous assumons cette charge financière (CNR + Rebasage de notre dotation)
- Avoir une plus grande visibilité en ce qui concerne le contenu des activités, transmettre un planning
- La question de la perte ou de "l'égarement" des vêtements revient régulièrement dans des situations bien précises.

#### **Demandes des jeunes accueillis :**

Dans le but de recueillir la parole des jeunes accueillis sur l'organisation et le contenu de notre dispositif, nous avons mis en place des groupes de paroles afin de recenser leurs avis en début d'année 2020.

**Il y a de nombreux points de satisfaction** : les repas qui sont pour eux toujours à leur goût, les activités proposées qui leur confèrent des zones d'expérimentation et d'émancipation (maniement des outils, implication concrète dans la réalisation de différents travaux, travail de l'élevage avec une chaîne de sens concrète et facilement perceptible) précieuses pour la construction de leur devenir d'adulte, le lien aux éducateurs et à l'ensemble des personnes qui jalonnent leur journée.

**La mixité des problématiques qui se croisent durant une journée peut être un point complexe** pour eux car cela peut procurer des mouvements d'identification négatifs (rapport au handicap) et une forte agitation avec des troubles du comportement intense qui peuvent les déranger, leur faire peur parfois. Cela peut être aussi très valorisant pour eux car les plus autonomes peuvent venir en aide aux plus fragiles et ainsi valider des compétences relationnelles et techniques qu'ils perçoivent peu dans d'autres contextes. Pour certains jeunes ceci est une richesse et il leur est important que tout un chacun, quelles que soient ses difficultés, puisse trouver une place quelque part.

**Une vigilance** est à porter sur la lisibilité et l'anticipation des emplois du temps ainsi que sur la présence/absence de certains adultes. La majorité des jeunes semblent savoir de quoi sera faite leur journée en arrivant sur le site le matin. Toutefois certains ont relevé l'importance pour eux de connaître en anticipation les changements et si possible la nature des activités.

*Les temps d'accueil du matin* sont satisfaisants, certains peuvent faire état de l'inconfort créé par le nombre de personnes parfois vécu comme trop important, mais dans l'ensemble ce temps est synonyme de convivialité.

*Les départs du soir* pourraient être marqués par une prise de goûter institué, ce qui est toutefois généralement le cas.

En comparant les éléments amenés par les jeunes les années précédentes, *la question de l'argent* n'apparaît plus si prégnante (gagner de l'argent), il en est de même pour l'aménagement de zones de loisirs sur le site. Les casiers conçus par les jeunes et les ateliers ont en grande partie répondu aux attentes passées d'avoir un lieu personnalisé pour ranger ses affaires.

Nous proposons désormais *deux camps (ski et été)*, ce qui semble satisfaisant bien que plus de jeunes aimeraient y participer.

La question des *repas spéciaux* (menus construits par les jeunes, repas à l'extérieur) est toujours présente.

Des sorties ludiques (activités de loisirs payantes) sont également grandement demandées.

Nous avons pu voir que notre dispositif apparaît en grande partie satisfaisant pour les jeunes.

A la relecture des attentes exprimées par les institutions, les familles et les jeunes lors de la dernière évaluation en 2020, nous constatons que nous avons su répondre à certaines quand d'autres, bien que considérées, n'ont pas encore trouvé de réponses.

## **2.3 L'accompagnement**

### **A noter**

- ***Dans toutes les situations d'accueil, l'intervention du SAT est articulée à une prise en charge thérapeutique qui n'est pas directement dispensée par le service mais à laquelle celui-ci contribue :***

- Dans tous les cas, le Cerfa médical, nécessaire à l'établissement du dossier de demande d'orientation à la MDPH, doit être rempli et signé par un médecin.

- Lorsque la personne nous est adressée par un établissement du secteur médico-social, la mission thérapeutique est assurée par le médecin psychiatre de l'institution. Notre projet d'accompagnement individualisé s'inscrit dans le projet global de l'institution, sous l'autorité médicale du médecin de l'institution. Toute prise de traitement doit être accompagnée d'un certificat médical et la prise de traitement doit être préparée par les institutions ou les parents. Une fiche de suivi de traitement à prendre pendant les horaires d'ouverture du service est affichée au bureau et dans la pharmacie.

- Pour les jeunes qui n'ont pas de prise en charge institutionnelle, la dimension thérapeutique est assurée le plus souvent par les services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie avec lesquels nous sommes régulièrement en lien. Notre projet d'accompagnement s'élabore en lien étroit avec les médecins du secteur par l'intermédiaire de réseaux spécifiques : PHILADO, le CRA (Centre Ressource Autisme), VADLR. En 2019 sur 14 jeunes reçus sans autre accueil dans une autre institution, 7 étaient suivis par les services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie. 4 étaient suivis par des médecins libéraux.

- Dans les situations qui ne nécessitent pas un accompagnement thérapeutique soutenu, sinon de manière occasionnelle, notre contrat de séjour stipule que soit désigné un référent médical.

### **2.3.1 Les objectifs de l'accompagnement et les critères d'appréciation**

#### **➤ « Offrir un espace de répit aux jeunes »**

Permettre le maintien de l'inscription du jeune dans son cadre de vie, social, familial et/ou institutionnel

- **Critères :** Qualité de l'intégration du jeune dans son environnement initial (apaisement des TCC, participation aux activités, projection vers l'avenir, relations avec ses pairs)

#### **➤ « Offrir un espace de répit aux aidants »**

Permettre aux aidants de maintenir un investissement constructif, positif auprès du jeune  
Implication des aidants dans le projet du jeune au sein du SEAT (temps de réunion, réactivité, appels téléphoniques, échanges directs...)

- **Critères :** Qualité de la relation entre l'aidant et le jeune (situation de tension ou de conflit, intérêt ou désintérêt pour le jeune, éloignement...)

#### **➤ Favoriser le développement de l'autonomie et la socialisation :**

- **Critères :** Estime de soi

- Degré d'appropriation de la place au sein du service (participation aux activités, capacité à formuler des demandes, prise d'initiative en cohérence avec le collectif, présence ou ponctualité...)

- Capacité d'être, psychiquement et physiquement, à distance de l'adulte

- Relations à ses pairs, au collectif et aux adultes du site

- Capacité à respecter les règles ou les consignes (dans les ateliers, au quotidien...)
- Capacités cognitives (capacité d'expression, représentation du monde, compréhension des interactions sociales...)

### **2.3.2 Les modalités d'évaluation et de réactualisation du projet de service**

Le projet de service fait l'objet d'une évaluation annuelle. L'évaluation est conduite à partir d'une double interrogation :

- L'évaluation au moyen d'un questionnaire sur les représentations ou les perceptions des aidants, familles et institutions, sur les effets de l'accompagnement
- La synthèse des évaluations des projets personnalisés (effectuée en équipe mais pas formalisée) qui permet d'identifier l'évolution des besoins des jeunes accueillis

Cette évaluation est retranscrite dans le rapport annuel d'activité. Le cas échéant, le projet est réactualisé.

### **2.3.3 Les moyens mis en œuvre : une articulation entre activité de production et action éducative**

L'articulation d'une activité économique de production avec une activité éducative est une caractéristique majeure du site de Bentenac et une originalité fondamentale de son projet de service. Elle engendre notamment les effets suivants :

- > Elle inscrit la place générationnelle de chacun.
- > Elle fonde l'action pédagogique et éducative.
- > Elle offre une stabilité de fond qui sort du face à face et permet l'alliance adulte-jeune.
- > Elle permet l'individualisation des accueils en apportant un contre-point de continuité et de stabilité sur lequel peut venir s'inscrire le fractionnement des séquences de présence des jeunes accueillis.

Ce couplage d'une activité économique de production, agricole et artisanale, avec une activité éducative produit un certain nombre de conséquences qui caractérisent la prise en charge effectuée dans les *Ateliers de Bentenac*.

***Une articulation qui n'est pas confusion.*** Pour cela le conseil d'administration a opté pour une distinction et une exclusion de la production du service d'accueil temporaire. L'activité production reste un support pédagogique mais garde son autonomie de gestion. La gestion associative de cette activité en garantit la finalité ainsi que la qualité pédagogique des intervenants. En effet le personnel qui a en charge ces activités a une double mission et une formation correspondante. Le financement reconnaît cette mission éducative puisqu'il prend en charge la proportion de temps correspondant à la réalisation de l'objectif pédagogique.

La diversité des espaces de travail structure le site. Elle permet de proposer des activités qui demandent des niveaux de technicités différents et propose des degrés d'accompagnement différents. L'objectif étant que chacun s'approprie certains éléments du dispositif en fonction de ses capacités et de ses intérêts. Ainsi progressivement, chacun va « trouver-crée » sa propre place pour reprendre le concept de Winnicott.

## **a) Les ateliers**

Les *Ateliers de Bentenac* fonctionnent depuis 1998. Depuis l'ouverture du SEAT (08/2010), ils forment une entité à part entière et ont une double mission : Une mission de production liée à la fabrication et à la restauration de meubles (ébénisterie) ainsi qu'au travail de ferronnerie et une mission d'accompagnement pédagogique intégrée au SEAT.

Le souci de l'association dans la mise en place de cette nouvelle organisation a été de ***bien différencier budgétairement l'activité de production assumée par des professionnels et l'activité pédagogique***, même si ce sont les mêmes personnes qui produisent pour des clients et qui accompagnent les jeunes. Il est important de préciser que les jeunes sont pris dans une dynamique de travail impulsée par les professionnels mais qu'ils ne participent pas au travail de production. La notion de production n'est pas là pour « faire travailler » les jeunes qui nous sont confiés mais pour susciter, au contact d'adultes au travail, le désir de faire. A partir de ce socle les jeunes peuvent trouver de quoi être sécurisés et aspirés vers des idéaux en imitant et en s'identifiant aux adultes et aux valeurs qu'ils portent. Cet accompagnement par des professionnels facilite pour les jeunes, pour qui le changement et les remaniements identitaires sont compliqués, d'entrer dans « la peau » de travailleur.

Un des points essentiels de cet accompagnement particulier que l'on essaie de décliner à différents niveaux à Bentenac se situe au niveau de ***la confiance à priori que les adultes font aux jeunes qu'ils accueillent***. Cette confiance accordée se manifeste par la possibilité offerte par les adultes d'être en situation réelle d'expérimentation. Les activités ne sont ni occupationnelles, ni à visée d'apprentissage. C'est ce que l'on travaille autour de la notion de « faire avec » ou plus précisément de « faire ensemble ».

Cela n'est possible et pertinent que dans la mesure où nous sommes dans une grande proximité d'accompagnement, ce que permettent nos effectifs et la différenciation des espaces d'activité. C'est dans ce mouvement circulaire que les adultes sont perçus comme consistants et sécurisants et par conséquent dignes de confiance.

En ce qui concerne "**l'activité bois**" il s'agit de travailler avec l'aide de différents outils cette matière à la consistance variable et délicate, d'en appréhender les lois afin de lui donner forme. Le travail de sculpture, de tournage, d'assemblage, de ponçage, de vissage, à la scie à chantourner fait partie des techniques nécessaires à explorer et maîtriser pour que l'objet fini corresponde le plus possible aux attentes de départ. Ces objets peuvent être des sculptures en deux ou trois dimensions, des petits meubles, des porte-crayons, jouets, puzzles...

Concernant **le travail du fer**, la matière est plus dure et en même temps l'erreur est toujours "réparable", bien plus qu'avec le bois. Cette matière, pour être travaillée, nécessite l'utilisation d'outils particuliers (perceuse, scie, disqueuse, meuleuse, poste à souder, forge...). Là aussi de nombreux objets peuvent être réalisés avec un degré de créativité important (croix camarguaise ou du Languedoc, lampes, meubles, sculptures, supports de photos... en bref, tout ce que permet une forge)

**La fonction éducative mise en œuvre par les moniteurs d'ateliers** n'a pas la même consistance que celle déployée par les éducateurs. En effet, le fait qu'ils sont des artisans densifie leurs interventions dans le cadre de leur accompagnement à l'atelier. Ainsi le rapport aux consignes de sécurité, à l'utilisation de tel ou tel outil est beaucoup plus apaisé, et désaffectivé. Il ne s'agit pas de soumettre le jeune à une injonction mais bien de lui permettre de « faire » de manière adaptée et en sécurité.

Par ailleurs il y a souvent un décalage entre la demande initiale du jeune, idéalisée (souvent extravagante et à la hauteur de son aspiration à faire de grandes choses) et l'objet réalisable concrètement, selon ses capacités. Or il est plus facile pour le jeune d'entendre et d'accepter cet écart dans la mesure où il est considéré et respecté par l'adulte dans sa capacité à se mettre au travail. Il peut ainsi consolider l'image qu'il a de lui-même en s'appuyant sur des adultes fiables.

Parfois la fin d'un travail effectué par les professionnels se concrétise par **un chantier**. C'est-à-dire qu'il est nécessaire d'aller livrer ou poser le travail chez un client dans une continuité avec ce qui est réalisé à l'atelier. Ces mises en situations réelles sont très porteuses de sens et de représentations de la réalité concrète et sociale. Les jeunes sont là dans une situation de découverte et d'observation d'une situation de travail réelle dans laquelle il voit l'adulte à l'œuvre en train de « changer le monde » dans un lien au client qui les reçoit chez lui.

## **b) Le jardin**

Le jardin est **une exploitation agricole biologique gérée par l'association. C'est une entité autonome financièrement**. Il s'agit pour sa partie production de mettre en culture des légumes et de les vendre à des clients sous forme de paniers bio.

**Le jardin sert également, de manière relativement marginale, de support pédagogique aux jeunes** accueillis par le Service Expérimental d'Accueil Temporaire.

L'accompagnement des jeunes au jardin est assuré principalement par le personnel du SEAT dans la mesure où l'accompagnement nécessite une proximité physique et une disponibilité qui n'est pas compatible avec le rythme de la production. Il est considéré par le SEAT comme un partenaire interne, c'est « un extérieur » à « l'intérieur ». C'est un espace d'activité à la fois protégé et exposé dans la mesure où il a les caractéristiques d'un milieu de travail ordinaire. Il arrive parfois que cet outil nous serve d'évaluation du degré d'autonomie d'un jeune dans le travail, et de solidité dans la continuité de la tâche.

**Les tâches liées à cette activité sont très variables et variées** et permettent d'associer des jeunes dont les capacités sont plus ou moins importantes (conditionnement des paniers, pesées, livraisons, cueillettes...). Là encore, la possibilité donnée aux jeunes d'avoir accès à toute la chaîne de production en termes de représentation est très importante et signifiante. Il est très valorisant pour eux d'aller participer à la livraison directe des paniers aux clients avec le responsable du jardin. Souvent les jeunes qui participent à cette activité ont la possibilité d'emporter des légumes chez eux pour faire partager et montrer à leur environnement le fruit de leur travail.

Exceptionnellement, dans certaines situations (préparation à affronter la vie professionnelle dans un cadre ordinaire ou protégé), il est pertinent d'introduire des périodes de stage au jardin. L'objectif est de pouvoir s'essayer et de toucher du doigt, de manière protégée, la réalité de ce type de travail.

## **c) L'élevage**

**L'activité élevage**, comme les activités extérieures et celles relatives à l'entretien et à l'aménagement du site **sont portées et encadrées par les éducateurs** et non par des professionnels d'une activité. Cet espace est mis en œuvre sans impératif de productivité. Néanmoins une réelle production s'effectue. En effet, les produits de l'élevage participent à la composition des repas quotidiens de midi, pris collectivement sur le site, ou sont vendus à

des clients. Il s'agit d'un élevage à dimension familiale relativement conséquent dont la production permet de couvrir les charges correspondant à cette activité (nourriture, travail de la terre, matériel...). Quelques animaux (poney, oies, chèvres) sont là uniquement pour des raisons « pédagogiques ».

C'est un espace qui permet à des jeunes en grande difficulté d'être associé à des tâches simples (transvasement des graines, nettoyage des enclos, utilisation de la pelle, du râteau et de la brouette...) et ritualisées. Le soin apporté aux animaux ainsi que les cycles liés à la vie des animaux ont d'importants effets éducatifs.

#### **d) L'aménagement et l'entretien du site**

Cet espace d'activité consiste à mener des travaux d'aménagement du site de Bentenac **sous forme de chantiers internes**. Ces investissements n'auraient pas pu voir le jour sans les subventions d'organismes extérieurs (Fondation Orange, Lion's club, association CABAS, CARSAT) qui soutiennent notre projet (dans la mesure où nous n'étions pas encore agréés) et sans le soutien depuis 2010 de L'ARS notre autorité de tarification.

L'objectif principal de ces aménagements est de proposer, là encore, **un espace d'expérimentation** qui s'inscrit dans la réalité d'une construction et d'**un "faire ensemble"**. Ainsi nous avons, progressivement et sans contrainte de temps, aménagé l'espace "élevage", puis la bergerie, la salle où nous prenons les repas et dernièrement les vestiaires ainsi qu'une salle d'activité.

Il s'agit bien de transformer durablement l'espace d'accueil de Bentenac, principalement pour des raisons pratiques (confort, bien être...) et pédagogiques (accessibilité, facilité le repérage, facilité d'utilisation...).

Ainsi les éducateurs et plus largement l'ensemble des adultes du site ont la responsabilité de construire le paysage de Bentenac et d'associer à cette dynamique d'appropriation les jeunes qui eux-mêmes vont s'éprouver, adossés à cet élan, au travers de ces expériences qui seront autant de traces de leur passage à Bentenac. Ils ont la possibilité d'une part de s'approprier l'espace et d'autre part d'inscrire un bout de leur histoire dans le "marbre" de Bentenac.

#### **e) Le repas partagé ensemble**

La manière dont nous déjeunons à Bentenac est essentielle.

Ce repas de midi à configuration familiale **réunit autour d'une même table les jeunes, les éducateurs du SAT et du lieu de vie, les artisans, le personnel des jardins de Bentenac, les invités...**

Ce temps de vie collectif crée du lien social intergénérationnel dans la mesure où tous les adultes du site, et pas seulement le personnel éducatif, prennent le repas sur place. Ces adultes prennent leur repas avec les jeunes accueillis ce qui est fondamentalement différent de surveiller leur repas.

Jeunes et adultes se restaurent après le travail pour réparer l'esprit et le corps qui ont été éprouvés dans l'effort. Ils se nourrissent de ce qui s'échange : les mots et les mets.

La table permet une proximité et un être-là ensemble exceptionnel qu'on ne retrouve plus dans la journée. **Nous attachons de l'importance au fait que les jeunes qui sont accueillis à la demi-journée prennent le repas de midi avec nous.**

Notre maîtresse de maison a une place centrale au sein de notre dispositif. Son espace de

travail (la cuisine) se situe au centre de la maison, attenant à l'espace d'accueil des jeunes et des familles. Elle nous concocte une cuisine au croisement de la tradition culinaire française et de ses origines italiennes. Elle utilise souvent les produits de qualité issus des jardins de Bentenac.

Les valeurs de partage et d'équité se transmettent aussi dans la manière de servir, de distribuer. Manger ensemble et partager les plats, distribuer équitablement et négocier ce qui reste, vaut bien des heures d'éducation civique.

Dans la cuisine s'opère le passage du cru au cuit, de la nature à la culture.

## **f) La randonnée**

L'activité randonnée pédestre se déroule chaque jeudi après-midi, avec un groupe de sept jeunes encadrés par deux éducateurs.

Le projet de mettre en place ce type d'activité est lié historiquement au repérage de **la nécessité d'introduire une extériorité au dispositif**. En effet, même si celui-ci est structuré en espaces différenciés bien repérés, qui ont eux-mêmes leur propre intérieur et extérieur au sein d'un site très vaste, il n'en demeure pas moins que, pour tout un chacun, le site de Bentenac représente un espace délimité, un intérieur. Ainsi on peut observer des effets de cette intériorité notamment par la contenance que procure l'espace de l'ensemble du site alors qu'il n'est pas délimité matériellement.

Néanmoins nous faisons l'hypothèse qu'ouvrir sur l'extérieur, au-delà d'offrir une autre scène à la relation éducative, engendre une respiration qui donne du souffle et de l'oxygène à l'intériorité du site. Sortir du site opère à la fois comme une extension de ce dernier, dans la mesure où il ne s'agit pas d'être en dehors du cadre institutionnel, mais permet en même temps de prendre de la distance avec le site, les habitudes, usages et rythmes qui y sont liés.

Une des notions qui semble importante dans ce rapport à l'extérieur est **la question du risque, de l'incertitude et de l'inconnu**. C'est à partir de ce désir d'aventure et de découverte que les jeunes sont aspirés. Sur cette scène chacun va rencontrer l'autre au gré de ses émotions, de la difficulté de l'itinéraire et du soutien mutuel.

### ***La notion de risque semble jouer à plusieurs niveaux :***

- Un premier niveau se situerait dans le fait même de sortir du site, hors de cet espace repéré tant en ce qui concerne le lieu que les personnes ou règles qui s'y réfèrent, pour partir vers d'autres espaces inconnus.
- Un autre niveau serait lié directement à l'activité, dans ce qu'elle mobilise intrinsèquement. Le rapport à l'effort avec toutes les sensations qui s'y rattachent, l'appréhension de la marche comme maîtrise d'un déséquilibre initial, la difficulté technique de l'itinéraire, le fait de ne pas avoir de représentations du parcours en dehors de ce que l'adulte peut en dire, et bien entendu l'imprévu lié à ce genre d'activité...
- Articulé à ces niveaux d'incertitude, il y a un principe de réalité auquel les jeunes sont confrontés qui est directement lié au désir des adultes qui portent l'activité ; dans le fait de définir un objectif, ou d'effectuer l'ensemble d'un itinéraire sous forme d'une boucle ou encore d'emprunter un itinéraire inconnu, il y a là un principe de réalité

Cette activité éveille des sensations et des émotions qui permettent à chacun d'éprouver corporellement, dans un rapport aux limites, un environnement qui se dérobe symboliquement. « Là où le sens fait défaut les sens prennent le relais ».

**C'est dans la sécurité et la confiance de la relation avec les adultes encadrants que chacun pourra s'engager** et prendre le risque d'affronter l'inévitable jeu qu'il y a entre le monde des représentations et ce qui surgit dans la réalité que l'on ne maîtrise pas. C'est dans cet écart que vont pouvoir se rejouer les émotions rattachées à l'histoire de chacun. Comme de ne pas se sentir soutenu dans l'existence, de supporter, ou pas, d'être relié à un autre, voire d'en être dépendant, d'exprimer ou pas la force qui est en soi pour dépasser ses difficultés... Dans le rapport à ce type d'activité, à cette réalité extérieure, le sujet trouve à extérioriser et objectiver des peurs qui, lorsqu'il est renvoyé à lui-même, l'envahissent de l'intérieur.

**Comment supporter cet écart, prendre du plaisir lorsque l'on parvient à dépasser ses peurs, tel est le chemin que nous parcourons**, dans la perspective d'une plus grande connaissance de soi et d'une prise de conscience de ses limites.

Un autre aspect lié à la forme que prend cette activité et qui diffère de ce qui se passe sur le site est que **cette activité se vit en groupe**. Non pas que cela fasse « colle » et que chacun soit réduit à une entité commune mais nous avons un but commun. Certes les rythmes sont différents, les problématiques plus que diverses, les compétences motrices hétérogènes mais chacun doit prendre la mesure de l'autre, du moins si cela ne se fait pas, c'est à ceux qui sont responsables de veiller à cette dynamique. Ce qui a des effets tout à fait intéressants en termes de soutien, d'encouragement, de rencontre, de compréhension, d'étonnement... Ce temps de la randonnée semble s'inscrire dans un autre temps que celui du site. Il semble que l'on ait le temps de prendre la mesure des uns et des autres, d'être dans des échanges qui permettent à chacun de créer d'autres représentations de soi et de l'autre.

Un dernier aspect qui semble important est **la possibilité de se montrer « autrement »**, sur une autre scène que celle du travail, et donc d'être accepté et reconnu autrement par les autres.

### **g) Les camps**

Ils se déroulent au mois de février ou de juillet, sur une durée de quatre jours généralement, dans un cadre « nature ». L'objet du camp d'hiver est d'aller skier, celui d'été de découvrir des activités sportives et ludiques dans un cadre naturel. Le groupe est généralement composé de six jeunes encadrés par deux adultes. Au-delà de ce que nous faisons en termes d'activités, l'enjeu des camps vient s'inscrire dans plusieurs dimensions, à savoir celle de vivre une aventure collective sur un rythme de vacances à l'extérieur, intimement reliée au fait de se dépasser dans des activités souvent nouvelles pour les jeunes. L'enjeu est de pouvoir tisser des relations avec certains jeunes en dehors de l'environnement habituel, très imprégné par la notion de travail, de faire et « d'injonction ». Pouvoir, dans un cadre différent « vivre ensemble » quelques jours dans un quotidien. Le camp permet souvent de dynamiser certains accompagnements, de tisser des relations de confiance, de se montrer et se regarder sous un autre jour. Il y a l'avant camp, le projet, et tout le temps de préparation où le groupe se crée. Cette notion de groupe constitué est à souligner dans le sens où l'accueil au SAT étant séquentiel, l'aspect « petit collectif » est peu présent.

**Les camps nécessitent un accordage important des adultes**, sachant qu'il n'y a pas de caractère obligatoire, la faisabilité d'un camp tient à l'envie des adultes de vivre entre eux et

avec les jeunes une temporalité différente de l'habituel quotidien. Cet accordage permettra de constituer un socle solide de sécurité pour des jeunes qui ne sont parfois jamais partis en groupe. Le fait de transporter à l'extérieur « l'institution » ne peut passer que par un travail d'accordage des adultes, faute de quoi le camp peut être décontenant.

***Le lieu où nous partons a aussi toute son importance*** : le besoin d'être isolé, de limiter les interactions (gîtes de groupe, camping, etc...), d'avoir suffisamment d'espace pour respecter l'intimité de chacun, de différencier les espaces en genre (filles/garçons), de se sentir en sécurité.

***L'adhésion du jeune est nécessaire*** pour partir : nous lui donnons un maximum de représentations de ce qu'il pourra vivre, cela permet de border au mieux son angoisse et ainsi de nous mettre d'accord sur les conditions nécessaires au bon déroulement du camp. Aussi, l'adhésion et la confiance des familles et des partenaires sont essentielles, sans ces prés requis, nous ne pourrions tenter cette expérience. Nous sommes attentifs à ce que chacun puisse trouver sa place, selon son rythme, ses peurs et ses qualités et ses compétences. Nous restons en lien téléphonique avec le SAT et les familles si nécessaire.

***Au retour des camps*** naissent de beaux souvenirs, des relations nouvelles et une confiance renforcée. Le travail consiste à se regarder autrement, à travailler des axes éducatifs différents et ainsi à enrichir l'accompagnement des jeunes et l'histoire que nous avons avec eux. Les camps permettent de puiser dans un vivre ensemble des ressources que nous n'aurions pas pu voir émerger dans le cadre plus classique de l'institution.

Au retour, en général, nous partageons ce qui s'est vécu via des tirages de photographies, des écrits et nous rendons compte en réunion d'équipe des moments importants (inattendus, difficiles, surprenants, etc).

#### **L'atelier musique :**

Chaque vendredi après-midi un intervenant extérieur anime cet atelier. Il s'agit d'inviter les jeunes, de manière individuelle ou en petit collectif, d'exprimer leurs émotions à partir de la médiation de la musique et du chant. Il s'agit d'un espace créatif dans lequel chacun est amené et soutenu pour exprimer sa singularité au-delà des enjeux d'images.

## **2.4 Les modalités de l'accompagnement**

### **2.4.1 Les modalités de prise en compte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles**

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM feront l'objet d'une lecture, d'un travail de synthèse et d'un partage en groupe de travail afin d'identifier les points que nous pouvons améliorer et les différences que notre dispositif entretient avec ces perceptions de l'accompagnement éducatif. Sont notamment prise en compte les recommandations qui concernent le SEAT : repère pour la bientraitance, éthique, rôle de l'encadrement en matière de prévention de la maltraitance, prévention et gestion des situations de violence, accompagnement des personnes avec TSA, Les espaces de retrait et de répit.

Nous avons mené un travail sur la gestion des actes de violences, quelles modalités de contenances et quel protocole y poser. Ce travail a abouti sur un protocole objectivé des modalités d'accompagnement de ces situations. Il a également amené la rédaction d'un écrit

sur nos conceptions de ces expressions émotionnelles intenses et sur notre positionnement éthique pour y faire face. Ce document a servi de support à plusieurs interventions auprès de différents partenaires (formation des CEMEA, groupe d'inter-vision de psychologue, établissement médico-social partenaire).

#### **2.4.2 L'ouverture de l'établissement sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique**

Les 20 ans de fonctionnement des *Ateliers de Bentenac* ont permis à l'association d'être un acteur reconnu du secteur sanitaire, social et médico-social pour l'accueil de jeunes atypiques ou borderline. La qualité de notre travail est très souvent dépendante de la qualité des liens de confiance et d'élaboration que l'on tisse avec les différents acteurs de l'accompagnement du jeune, tant en ce qui concerne les parents ou les familles d'accueil que les acteurs institutionnels.

Le SEAT a créé des liens fonctionnels avec :

- › Les services de pédo-psychiatrie : La clinique Peyre-Plantade, le service de MPEA de St Eloi, CMPP de Lunel...
- › Les services de psychiatrie de secteur (Colombière, UJA, UDSSA, CMP...)
- › Les agences départementales de la solidarité de Mauguio, Lunel, Sète, Montpellier, Clermond-l'Hérault...
- › Maisons d'Enfants à Caractère Social (Bon Secours)
- › Des institutions du secteur médico-social : IME, ITEP et SESSAD. Depuis notre création nous avons travaillé en collaboration avec plusieurs institutions de ce secteur (ITEP le Languedoc, Bourneville, Nazareth, et les IME La Pinède, Raymond Fages, Florensac, La Corniche.)
- › La MDPH

A partir de ce qui a été décrit précédemment, il est évident que ce projet ne peut s'envisager que dans le cadre d'un travail en réseau, ce qui est déjà le cas. En ce qui concerne les jeunes accueillis aux *Ateliers de Bentenac*, l'indication des prescripteurs et des financeurs fait apparaître le réseau dans lequel le dispositif est situé, la manière dont il est sollicité et les partenaires potentiels disponibles pour chaque prise en charge. Ainsi, si l'on se réfère à la **liste** des 37 jeunes accueillis en 2019, on peut constater que dans, 6 situations (16%) il n'y a qu' un partenaire (famille), dans 18 situations (49%) il y a deux partenaires, dans 10 situations (27%) il y a trois partenaires et dans trois situations (8%) quatre partenaires sont mobilisés.

#### **2.4.3 La personnalisation de l'accompagnement**

##### **A) Personnalisation en phase d'accueil et d'admission**

La demande d'admission s'initie par une prise de contact avec les institutions partenaires et/ou les parents afin d'échanger sur la situation du jeune et sa problématique. Il peut s'agir d'un rendez-vous téléphonique ou d'une réunion de présentation avec les institutions partenaires.

La démarche d'admission se déroule en trois temps :

- Un temps de visite
- Un temps d'accueil du jeune

- Un temps d'échanges après un ou deux mois d'accueil avec le directeur ou le psychologue et un éducateur autour de l'anamnèse et du projet personnalisé d'accompagnement.

**L'admission** est subordonnée aux conditions suivantes :

- › la notification d'orientation prononcée par la CDAPH
- › une visite du site par le jeune accompagné des porteurs du projet
- › l'accord de l'ensemble de l'équipe éducative après présentation de la situation en réunion
- › la demande explicite de la famille ou du représentant légal en présence de l'enfant
- › l'intention d'entreprendre un travail de partenariat inter-institutionnel
- › l'accord de la personne majeure

A partir de là, nous avons travaillé sur un protocole d'admission qui se déroule ainsi :

- **première rencontre** : Le plus souvent il s'agit de se poser autour d'une table pour faire la présentation du dispositif, aborder rapidement la situation de l'enfant et recueillir les attentes des uns et des autres. Dans la foulée de cette petite réunion une visite du site est organisée afin de présenter les différents espaces et les personnes présentes mais aussi et surtout pour qu'ils puissent se faire une idée de l'ambiance de travail et des activités proposées. Cela nous permet d'observer la manière dont se présente le jeune et les espaces ou les activités qui le font réagir. Nous recueillons à cette occasion ses premières impressions.
- **le temps d'accueil du jeune** : Le premier jour du jeune est décidé entre le directeur et les parents ou le référent. Le directeur transmet cette date à l'équipe éducative. Il est décidé collectivement quel éducateur accueillera le jeune ce jour-là qui sera autant que possible celui avec lequel il commencera à travailler.
- **Un temps d'échange** : Dans les deux mois qui suivent le début de l'accueil du jeune, nous inviterons les parents et le jeune à rencontrer de manière plus formelle le directeur ou le psychologue et un éducateur pour finaliser la démarche d'admission. A cette occasion, les premiers axes du PAE seront présentés à la famille.

L'admission est prononcée par le responsable de l'établissement

### **B) Le contrat de séjour**

Tout accueil de jeune se fait dans le cadre d'un contrat de séjour qui définit les modalités de prise en charge. Il est le cadre qui précise les responsabilités de chacun et fixe la fréquence et le rythme de présence du jeune dans la structure. Il établit une durée qui, compte tenu de l'individualisation de l'accueil, ne pourra être réduite, sauf mesures exceptionnelles prévues dans ledit contrat.

Il précise encore les objectifs de l'accueil demandé dans la mesure où il intègre le projet d'accompagnement éducatif individualisé de chaque enfant, ce qui donne un repère permettant l'évaluation de la prise en charge. Ainsi chaque partenaire est invité à bien évaluer, lors du processus d'admission, sa faisabilité et les conditions qui rendront possible

et tenable l'engagement pris. Le contrat fixe également une fréquence minimale de rencontres entre les partenaires.

Avec le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, ce contrat est un instrument de la garantie des droits des usagers. Il contient la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que les devoirs qui lui incombent. Chaque jeune en reçoit un exemplaire.

Le présent contrat, élaboré lors de l'admission, est remis à la personne accueillie et, le cas échéant, à son représentant légal, dans les 15 jours suivant l'admission.

Il est signé dans le mois qui suit l'admission

### **C) Le dossier de l'usager**

Chaque jeune accueilli a un dossier qui lui est accessible s'il en fait la demande. Y sont consignées les pièces administratives (contrat de séjour, la notification d'orientation, projet d'accompagnement individualisé, les comptes rendus de réunions internes et externes, les documents médicaux...).

### **D) Le projet personnalisé d'accompagnement**

L'accueil temporaire ne peut se concevoir hors d'**une prise en charge individualisée**. Chacun vient pour des raisons particulières en fonction de sa situation, ses difficultés, son âge, de ses capacités et de son projet de vie et d'apprentissage au sens large. Un de nos objectifs est de permettre à chaque jeune de trouver un place singulière à partir d'un projet d'accueil qui lui soit propre.

De notre capacité à le mettre en œuvre dépendra l'efficacité de la prise en charge. Celle-ci recouvre une réalité précise qui s'appuie sur un grand nombre de variables, ajustables en fonction de chaque jeune : *la fréquence, le rythme, la durée et le contenu*.

- › La fréquence définit la présence hebdomadaire du jeune en nombre de demi-journées. Elles sont en moyenne de 3 à 5.
- › Le rythme va définir la répartition de ces demi-journées dans la semaine, qui peuvent être ou non associées en journées
- › La durée touche au temps défini par la convention de prise en charge : au maximum une année scolaire mais qui peut être reconduite.
- › Le contenu : les ateliers (activités) dans lesquels il sera proposé au jeune de se rendre, l'élevage, le maraîchage, l'ébénisterie, la ferronnerie et un atelier d'expression musicale animé par un intervenant extérieur une fois par semaine.

La distinction entre fréquence et durée permet de séparer des paramètres qui sont trop souvent confondus. Leur superposition ne permet pas d'apporter des réponses satisfaisantes à des jeunes inscrits dans des ruptures répétées : Dans ces cas-là, lutter contre la rupture en visant une continuité, ce serait inscrire le jeune dans une durée qui masquerait le problème. L'objectif n'est pas qu'il vienne souvent mais qu'il vienne longtemps.

*Le planning hebdomadaire* présenté (tableaux – voir annexes) correspond aux accueils réalisés début Mars 2020 : il permet de visualiser comment la prise en charge individualisée est mise en œuvre au sein du service : chaque jeune est accueilli sur un rythme qui lui est propre, mais, sur chaque espace, il est accueilli le plus souvent dans le cadre d'un petit groupe. La dimension du groupe est définie en fonction de contraintes matérielles, de nécessité d'encadrement et de la pertinence des interactions entre les jeunes. Il nous

semble important de préciser qu'une prise en charge individualisée n'est pas synonyme d'un accompagnement individuel. Même si parfois il est nécessaire d'en passer par un accompagnement individuel nous ne pensons pas qu'il soit pertinent d'inscrire cette modalité d'accompagnement dans le temps excepté dans des temps particuliers. La relation duelle qui se met alors en place risque d'être enfermante tant pour l'accompagnant que pour le jeune. Un accompagnement individualisé signifie une attention particulière aux besoins du jeune dans un contexte attentionnel et relationnel étendu qui garantit une médiation.

**Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)** s'élabore en équipe dans les trois mois qui suivent l'accueil de l'enfant. Il est ensuite actualisé au minimum tous les ans. Le plus souvent ces réactualisations sont plus fréquentes et s'effectuent au gré des changements d'attitudes, d'investissement ou de situations des jeunes. L'équipe se réunit tous les lundis en fin de journée pour travailler sur les projets d'accompagnement et les comptes rendus d'accompagnement. Le contenu des observations et réflexions issues des réunions d'analyse de la pratique sert alors de point d'appui pour élaborer ces projets.

Le projet d'accompagnement est ensuite envoyé principalement aux partenaires institutionnels et à la MDPH (lors notamment des demandes de renouvellement) dans la mesure où les parents ne sont pas toujours présents dans le lien au SEAT. Un exemplaire leur est envoyé ainsi que les comptes rendus lorsqu'il n'y a pas d'autres institutions engagées. Depuis longtemps une réflexion est en cours sur la manière formelle de restituer le contenu du projet individuel et d'y intégrer les attentes et demandes de chacun. Par ailleurs nous sommes très sollicités pour des échanges avec les parents et des réunions inter-partenariales à l'occasion desquels, bien entendu, les différents aspects du projet sont exposés et travaillés.

#### **2.4.4 Expression et participation de la personne accompagnée**

##### **A) Expression et participation individuelle**

De manière générale notre mode d'accompagnement favorise l'expression des demandes et réflexions de chacun quant à sa place au SEAT. La malléabilité et la réactivité de notre dispositif est une de ses caractéristiques. L'emploi du temps élaboré avec le jeune (chaque journée, demi-journée et souvent tranche de temps), peut être l'objet de négociations en fonction du désir de participer ou pas à telle ou telle activité ou de l'état émotionnel ou physique du moment....

Depuis 2017 des groupes de paroles sont effectués à une fréquence de deux à trois fois par an. Ces espaces de paroles co-animés par un(e) éducateur (trice) ou le psychologue se veulent permettre aux jeunes d'accéder à des espaces de verbalisation en petit collectif autour de sujet prégnant dans leur quotidien, qu'il soit institutionnel ou social et familial. Les thèmes abordés ont été ceux du devenir d'adulte, de la place à Bentenac, des émotions, de la relation aux écrans, au travail. La mixité des profils des jeunes ne permet pas encore que tous les jeunes accueillis puissent bénéficier de ces temps. Nous travaillons à trouver des modalités d'organisation qui permettraient aux jeunes présentant des troubles envahissants du développement importants d'y participer. Une synthèse, sous couvert d'anonymat, est présentée à l'ensemble de l'équipe et des réajustements peuvent, le cas échéant, être proposés à notre fonctionnement.

Cette année, dans le but d'être au plus près des attentes des familles et de tisser un lien de

confiance plus conséquent, une invitation à une soirée de présentation de notre nouveau livret d'accueil avec l'ensemble de l'équipe a été proposée le 25/02/2020. Nous avons comme objectif de renouveler ce type de rencontre en travaillant davantage sur les modalités d'animation de ces temps de rencontre.

### **B) Le questionnaire de satisfaction comme autre forme de participation**

Au regard de la multiplicité et de la séquentialité des accueils nous avons convenu avec notre autorité de tarification, l'ARS, qu'une enquête de satisfaction annuelle serait plus adaptée à notre situation qu'un CVS. Ainsi, à chaque fin d'année civile, nous proposons aux différents bénéficiaires et partenaires du SEAT de renseigner ce questionnaire (adapté suivant le destinataire : institution, famille, enfant) afin que nous ayons des retours formels sur la manière dont ils perçoivent les différents aspects de la vie institutionnelle. Concernant les jeunes nous pouvons leur proposer notre aide pour exprimer leur avis. Le bilan de ces questionnaires est joint à notre bilan d'activité annuel.

### **2.4.5 Les modalités de prévention et de gestion des risques**

#### **A) Le protocole de prévention des risques liés à la maltraitance**

Un règlement de fonctionnement est signé à l'admission. Il énumère les règles de vie et les usages du site.

- **L'identification des situations à risque** est abordée lors des réunions d'analyse de la pratique. Toute situation de violences physiques ou psychiques à l'encontre d'un jeune ou d'un professionnel est signalée au responsable de l'établissement.

- **Un protocole de prévention et de gestion des risques** liés aux situations de violence a été élaboré en équipe. Ce travail de réflexion a plus particulièrement été porté par le psychologue.

- **Le responsable d'établissement** règle en interne et en externe ce qui doit être entrepris comme démarche suivant l'importance des faits. Les faits font au minimum l'objet d'une rencontre avec les différents protagonistes de la situation ainsi que d'une information directe ou par téléphone dans la journée aux personnes responsables de l'enfant. Une note écrite est rédigée et communiquée aux partenaires en cas de grave manquement au règlement. Parallèlement le président de l'association est informé de toute situation problématique à ce sujet si les faits relèvent d'une certaine gravité.

- Le cas échéant **les autorités administratives et judiciaires** sont informées de situations en cas de maltraitance (selon les modalités du protocole). [ars31-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars31-alerte@ars.sante.fr)

- L'extrait n°3 du casier judiciaire est exigé lors de l'embauche de nouveaux salariés. Il doit être vierge.

#### **B) La démarche formelle de prévention des événements indésirables**

Elle consiste en :

- Repérage, interpellation et devoir d'information de chacun concernant les situations à risque ou insatisfaisantes : (identification des signes qui font alerte).

- Référence au protocole écrit relatif à ces situations
- Élaboration collective du document unique de gestion des risques : travail en petits groupes et mise en commun du repérage, hiérarchisation des risques et solutions d'amélioration.
- Réactualisations régulières (au gré de l'évolution de la situation de chacun mais au minimum une fois par an) des projets individualisés de chaque jeune accueilli.
- Lecture collective des questionnaires de satisfaction renseignés par les parents et les partenaires. Travail à partir des éléments signifiés à cette occasion.
- Liens étroits avec les différents partenaires et formalisation des rencontres avec les parents qui le souhaitent.
- Guide des bonnes pratiques professionnelles rédigées par l'ANESM à disposition et travail de lecture et de réflexion à partir des documents
- Formations collectives internes chaque début d'année scolaire
- Réunions de régulation et d'analyse de la pratique hebdomadaires avec un psychologue extérieur.
- Travail régulier autour de la notion de responsabilité collective au-delà de la fonction de chacun et possible interpellation de chacun sur des situations qui posent question.

### **3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

#### **3.1 Organigramme fonctionnel**

POSTES	ETP	FONCTIONS/CONTRIBUTION
<b>DIRECTION</b>		
Directeur	1	Animation de l'équipe, rend des comptes au CA et à l'autorité administrative, gestion financière, gestion globale de l'établissement, étayage du personnel accompagnant, Participation aux réunions inter-partenariales et lien avec les familles représentation à l'extérieur de l'association
<b>PERSONNEL SOIGNANT</b>		
Psychologue	0.5	Soutien psychologique des jeunes, entretiens individuels, soutien de l'équipe, aide à l'élaboration, association au processus d'admission
Infirmier	0.17	Poste non occupé
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>		
Comptabilité et secrétariat	0.76	Saisie des écritures comptables/ Téléphonie, courriers, virements paye, facturation...
<b>PERSONNEL EDUCATIF</b>		
Educateurs spécialisés	3.75	Accompagnement des enfants sur les temps d'activité et les repas. Lien avec les parents et les partenaires lors des accompagnements. Responsabilité de leurs espaces d'activité. Elaboration des écrits professionnels
Moniteurs d'ateliers	1.4	Accompagnement des enfants sur les temps d'activité
Moniteurs éducateurs	0.75	Accompagnement des enfants sur les temps d'activité et les repas. Lien avec les parents et les partenaires lors des accompagnements. Responsabilité de leurs espaces d'activité. Elaboration des écrits professionnels

LOGISTIQUE		
Maîtresse de maison/cuisinière	0.69	Assure les déjeuner quotidiens et le ménage des locaux
<b>TOTAL ETP</b>	9.02	

### **3.2 Modalités de fonctionnement de l'organisation**

- **Le directeur** est responsable de l'ensemble du service. Il justifie de son activité et de l'activité du service auprès du conseil d'administration de l'association et à l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

En ce qui concerne plus particulièrement l'activité éducative du service, il est en lien avec la MDA qui oriente les personnes par notification, les partenaires et les familles. Il encadre l'équipe éducative composée de cinq éducateurs et de deux moniteurs d'atelier, en ce qui concerne leur fonction d'accompagnement pédagogique. De plus il occupe une position hiérarchique par rapport aux deux personnes du service administratif (secrétaire et comptable) et de la maîtresse de maison. Il gère les rapports de l'institution avec l'extérieur et plus particulièrement les nombreuses réunions inter-partenariales générées par l'accompagnement en accueil temporaire.

Le mode de management est participatif et une grande liberté est laissée aux salariés afin de favoriser une importante appropriation de leur poste de travail. Différents modes de régulations sont mis en œuvre.

**Chaque salarié** est responsable d'un ou plusieurs espaces d'activités en fonction de ses compétences, des besoins et de ses intérêts.

- **Les éducateurs** ont pour principale fonction d'accueillir les jeunes à partir de différentes médiations. Ils travaillent pendant les temps d'accompagnement incluant le repas. Ils élaborent en partie, avec le soutien du directeur, les écrits professionnels. Ils assurent également le lien avec les accompagnants en fin de journée ou par téléphone lorsqu'il est nécessaire d'informer les partenaires. Chaque éducateur a un temps de coordination hebdomadaire qui lui permet de s'occuper des entours de l'accompagnement et de questions de la vie institutionnelle.

- **Les moniteurs d'ateliers** (ébénisterie et ferronnerie) ont une double mission, de production et d'accompagnement des jeunes. Ils travaillent à temps partiel sur le SEAT (Accompagnement des jeunes)

- **Un psychologue** clinicien intervient à mi-temps en tant que salarié sur notre établissement. Ainsi des espaces de paroles individuels et des temps de psychothérapie sont proposés à certains jeunes en fonction de leurs problématiques et des événements qu'ils vivent dans leur quotidien. Il peut proposer également des ateliers psycho-corporels en fonction de certaines problématiques (autisme, troubles de l'identité, troubles psychiatriques). Il partage son temps de travail avec les autres professionnels en se rendant présent sur les espaces éducatifs afin d'apporter un regard spécifique sur certaines situations. Cela permet également de tisser du lien avec certains jeunes pour plus tard leur proposer un suivi individuel qu'il leur est parfois difficile d'investir directement (entretien autour d'un moteur de tondeuse, d'une recette de cuisine, d'une brouette à transporter...). Il participe à l'ensemble des réunions d'équipes (régulation institutionnelle, d'équipe, réunions cliniques hebdomadaires). Il co-anime avec un(e) éducateur(trice) des groupes de paroles trois fois par an sur des thèmes divers : Les émotions, la vie affective, les écrans, les questions liées au devenir d'adulte, et aussi le fonctionnement institutionnel. Ce professionnel est également présent durant nos réunions cliniques et de régulation intra et inter-équipe.

- **La maîtresse de maison** est responsable du repas de midi et du ménage des locaux. Parfois, suivant les demandes et leur projet personnalisé, les jeunes peuvent être encadrés par la maîtresse de maison et le responsable du jardin.

- Le vendredi après-midi **un intervenant extérieur** anime un atelier musique.

Les différentes activités proposées sont décrites plus haut au point 2.3.3.

Le service est ouvert environ 206 jours par an du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30 ou 17h30 suivant les jours de la semaine.

### **3.3 La communication interne : typologie des réunions**

#### **Réunion de fonctionnement :**

Les réunions formelles de fonctionnement sont environ au nombre de 4 par an. Elles concernent essentiellement les moments importants qui ponctuent l'année scolaire (Fête de Noël, Fête de fin d'année, point sur un chantier interne...) Tout le personnel est invité à y participer. En ce qui concerne le fonctionnement « quotidien », beaucoup d'éléments se traitent en fin de journée, entre collègues, pour préparer le lendemain. Une partie de la réunion du lundi, principalement consacrée aux écrits professionnels et à l'élaboration du projet individualisé, peut être dévolue à l'organisation si besoin est.

#### **Réunion de régulation interne :**

Les réunions hebdomadaires d'une durée de 2 heures concernant l'analyse de la pratique ont également une fonction de régulation des relations inter professionnelles. En effet nous faisons l'hypothèse que ce qui se joue ou se rejoue de l'histoire des jeunes sur la scène institutionnelle est projeté dans la psyché des adultes qui mettent à disposition leur appareil psychique pour élaborer ces éléments chaotiques ou traumatiques. Ainsi en déposant, analysant et par conséquent en prenant soin de ce qui circule ou pas entre les adultes (paroles, représentations, oublis, disqualifications...) on travaille sur le terreau institutionnel à partir duquel les jeunes vont pouvoir s'enraciner et rejouer différemment le rapport à leur histoire et leur environnement.

Environ 3 fois par an sont organisées des réunions de régulation concernant soit le personnel des Ateliers soit le personnel éducatif, animées par le directeur. Il s'agit principalement de se retrouver en équipe réduite partageant une même mission et fonction, pour travailler la manière dont chacun perçoit sa place et la place de chacun.

Il est essentiel de préciser que ce travail de régulation s'effectue en grande partie dans des temps informels où chacun est plus disponible. Nous essayons de travailler aux conditions nécessaires pour que chaque encadrant puisse déposer et réguler ce qui le met en difficulté dans son rapport aux autres et à son travail. Dans la mesure où le dispositif tient sa pertinence de la pleine responsabilité des adultes salariés, il est essentiel que chacun soit relié aux autres dans une certaine confiance et qualification. Le collectif est ainsi garant de chacun, dans la mesure où tout le monde a la possibilité d'interpeller tranquillement chaque personne quant à la manière d'occuper sa place.

#### **Réunion d'équipe éducative :**

Ces temps de réunion s'effectuent tous les lundis en fin de journée. Ils ont pour objectif l'élaboration ou la réactualisation du projet individuel ou d'écrire un compte rendu d'accompagnement

#### **Réunion de réflexion sur la pratique :**

Les réunions d'analyse de la pratique participent à la définition de l'équipe éducative et de ses actions. L'outil principal de recueil et d'élaboration des problématiques psychiques des jeunes, repose sur une réunion hebdomadaire de toute l'équipe en présence d'un tiers (psychologue, psychanalyste). Il s'agit d'un temps d'élaboration, d'analyse de situations. C'est un temps fort qui permet d'aborder nos erreurs et nos insatisfactions non pas comme des incompétences mais comme des matériaux de

travail, des éléments symptomatiques à interpréter. Il s'agit de se nourrir psychiquement du sens qui se dégage de la clinique du sujet dans la rencontre avec d'autres et une réalité sociale. C'est un outil qui permet de créer une culture institutionnelle partagée, des représentations communes et une cohérence dans le travail. Ce travail d'analyse œuvre à la dimension thérapeutique dans la mesure où il s'agit de prendre en compte la dimension affective, physique et psychique de la souffrance du sujet qui s'exprime au travers d'une symptomatologie souvent déroutante. Il y a là des enjeux essentiels de retraitement psychique des éléments bruts projetés par les jeunes sur l'environnement afin de ne pas répéter des scénarios d'échecs et d'exclusions qui alimentent leur problématique.

Lors de **la semaine de pré-rentree** nous faisons venir un intervenant extérieur (philosophe, analyste, psychologue, psychiatre...) lors d'une journée de formation sur un thème donné.

Tout au long de l'année l'usage veut que nous partagions des lectures, des émissions radios qui sont autant d'outils pour penser notre pratique éducative dans un dispositif original

### **3.4 La gestion des ressources humaines**

Des fiches de poste ont été élaborées collectivement permettant à chacun de s'y référer pour définir son champ de responsabilité et d'intervention. Chacun a un champ d'intervention, des zones d'appropriation et des projets définis collectivement. Une grande liberté est laissée à chaque salarié dans la manière d'occuper sa place et de définir le contenu de son intervention en lien avec le collectif et le responsable d'établissement.

Des entretiens individuels avec chaque salarié sont mis en place par le responsable d'établissement une fois par an. Bien entendu il reste disponible à toute demande de rencontre des salariés. Par ailleurs, au moins une fois par an, des entretiens collectifs avec les éducateurs sont organisés.

#### **3.4.1 Le recrutement :**

Le recrutement est effectué par le directeur qui a la délégation du conseil d'administration pour cela. L'usage institutionnel veut que les principaux membres du CA soient associés à cette démarche de recrutement. Souvent le recrutement s'effectue en plusieurs étapes (présentation de l'établissement et définition du poste de travail, rencontre avec le CA, rencontre avec l'équipe, proposition d'un temps de prise de contact, décision d'embauche ou pas)

#### **3.4.2 L'accueil et l'intégration :**

Une attention particulière est apportée aux nouvelles personnes intégrant l'équipe ou les stagiaires. Des temps de rencontre sont mis en place afin d'aborder et de réguler si nécessaire tant le rapport aux jeunes qu'à l'équipe, ou encore la manière d'occuper sa place. Parallèlement nous essayons d'avoir une attention partagée par l'ensemble du personnel aux uns et aux autres. L'ambiance qui se veut conviviale et les rapports relativement proches entre chacun des membres du collectif participent à faciliter l'intégration de nouveaux membres.

Ceci dit nous n'avons pas de protocole formel d'accueil particulier et nous privilégions une mise en situation et une initiation, au gré des temps de partage des tâches relatives au travail sur le site.

#### **3.4.3 La formation :**

**La formation interne** repose sur :

Une culture professionnelle et institutionnelle diffusée lors des différents échanges et notamment lors des réunions d'analyse de la pratique et de régulation.

Une initiation par les professionnels plus anciens.

L'intervention de formateurs lors de la journée de réflexion annuelle de pré-rentree.

**La formation externe** est mise en place à la demande des salariés ou du directeur. L'objectif étant de permettre à chacun de s'adapter aux spécificités des personnes accueillies et à leur évolution.

#### **3.4.4 La prévention des risques professionnels (et risques psychosociaux)**

- Formation du directeur sur l'identification et la prévention des différentes catégories de risques+ sensibilisation et formation par la CARSAT
- Mise en place en équipe du DUER
- Promotion d'une certaine convivialité due à la taille réduite de l'équipe et à la proximité (concrète et philosophique) du *Lieu de Vie* avec lequel les espaces sont partagés et historiquement très liés.
- Une grande proximité et réactivité en termes d'écoute et de régulation grâce à la taille réduite de l'équipe
- Proximité du responsable d'établissement
- Proximité des membres du Conseil d'Administration.
- Entretien Individuel annuel
- Solidarité entre les différents établissements énoncée comme pratique instituée (aides, investissements, travaux partagés).
- Réunions hebdomadaires.
- Fêtes organisées en fin d'année scolaire et civile (Noël).
- Formations internes et externes + semaine de bilan et de mises en perspectives de la prérentree annuelle.
- Travail d'élaboration du sens de la place de chacun et du nécessaire engagement de chacun (fiches de poste).
- Responsabilité de la place de chaque salarié, régulée par le collectif et le directeur
- Repas partagés quotidiennement

### **3.5 Les locaux et les équipements**

#### **3.5.1 Spécificités des lieux**

Le site, qui se situe à 1,5 Km du centre de Mauguio en direction de l'étang de l'Or et s'étend sur une surface de 5 hectares non clôturée, s'inscrit dans un contexte rural.

- Il s'organise à partir d'une maison dans laquelle se côtoient un Lieu de Vie qui accueille 5 enfants et le SEAT qui bénéficie de la cuisine, d'une salle à manger très ajourée qui donne sur le jardin du voisin et d'un bureau.

- En face de la maison se déploie l'espace élevage, les vestiaires filles et garçons dans lesquels se situent des toilettes. Adossés aux vestiaires, on trouve une salle d'activité et un petit bureau.

- Dans la prolongation du bâtiment se situe l'espace de conditionnement des légumes ainsi que le bureau du jardin.

- Plus en périphérie nous trouvons les ateliers d'ébénisterie et de ferronnerie et les serres de rangement des tracteurs, des véhicules et du matériel agricole.

- Encore plus éloigné, nous trouvons un champ où se situent la bergerie et la serre de stockage du foin et de la paille ; plus loin encore les serres du jardin et les cultures de plein

champ prennent toute leur place dans le paysage de Bentenac.

### **3.5.2 La sécurité et la prévention des risques**

- Aménagement du site
- Risques repérés et évalués régulièrement en équipe
- Faibles effectifs par rapport à l'encadrement
- Mises aux normes avec l'intervention de professionnels

### **3.5.3 Le document unique**

Un document unique est rédigé en fonction des espaces d'activités. Il recense les différents types de risques, évalue leur degré de dangerosité et prévoit des échéances en termes d'améliorations. Ce document est revisité chaque année ou réactualisé à chaque intervention. Il fait l'objet d'une étude collective.

### **3.5.4 Les plans de prévention**

#### › **La démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité**

L'établissement qui a été agréé à titre expérimental à deux reprises (2010 et 2015) a mis en œuvre les dispositions de l'article L.312-8 relatives à l'évaluation interne. (Le cabinet RH Organisation avait alors été sollicité pour accompagner cette démarche). Lors de la précédente demande d'autorisation, un rapport d'évaluation a été remis à l'ARS. Aujourd'hui, arrivés au terme de ces deux autorisations et au moment où nous sollicitons un agrément de droit commun au titre de l'Accueil Temporaire, nous avons également procédé à la révision de notre projet de service et à une évaluation interne.

**L'évaluation interne repose sur une enquête de satisfaction** au travers d'un questionnaire remis au demandeur de la prestation d'accueil temporaire à la fin de chaque prise en charge.

Au-delà de ces dispositions, l'établissement met en œuvre **la démarche de qualité** dans laquelle il est engagé et qui participe à la qualité de sa prestation. Une dynamique institutionnelle et une organisation en petits collectifs de travail permet de considérer et d'améliorer les différents aspects du service identifiés comme étant insatisfaisants.

Cette démarche de qualité s'appuie d'abord sur **un lien étroit aux familles ou responsables légaux ainsi qu'aux partenaires institutionnels** qui sont associés à la prise en charge. La grande attention que nous portons à l'accueil des familles au moment de l'accompagnement des enfants permet un échange régulier et constant qui construit et alimente ce lien étroit aux familles. Les rencontres régulières plus formelles permettent d'aller plus loin dans le travail commun. Ainsi peut s'établir une alliance éducative fructueuse dont dépend en grande partie la réussite d'une prise en charge.

## En Conclusion

Aujourd'hui, il nous paraît important de **Solliciter l'agrément du Service d'Accueil Temporaire de manière plus pérenne** et de sortir du statut expérimental pour entrer **dans le cadre des établissements de droit commun.**

**Garder notre capacité maximale d'accueil de 15 places par jour**, à différencier de notre capacité moyenne journalière annuelle (entre 10 et 11), en sachant que cette moyenne induit une file active d'une trentaine de jeunes. Il en va de la qualité et de la pertinence de notre travail.

Il nous semble également essentiel de :

**Conserver la dynamique d'accompagnement que permet l'accueil de personnes aux difficultés très différentes** les unes des autres. Par expérience, nous savons que l'hétérogénéité des problématiques des jeunes garantit la vitalité de notre dispositif. C'est un élément fondamental de notre dispositif avec l'ancrage à la réalité que génère la centration sur la tâche.

Rappeler que la volonté du législateur de permettre que chaque personne en situation de handicap trouve une solution d'accompagnement, au travers notamment de la **Réponse Accompagner Pour Tous (RAPT), s'inscrit pleinement dans les préceptes qui ont fondé notre projet associatif.** Ainsi, l'accueil de jeunes en grande difficulté, dans la mesure de nos possibilités, a toujours été une priorité.

**Pour soutenir notre dispositif, des évolutions nous semblent souhaitables :**

**En ce qui concerne l'accompagnement,**

- Trouver une personne pour le poste très partiel d'IDE qui au regard du nombre d'heure à être investi
- Valoriser certains postes trop peu rémunérés au regard de la qualification ou du travail effectué. Il s'agit d'un poste de moniteur éducateur alors que la personne qui l'occupe a un diplôme de niveau 3. Les postes à temps partiel de secrétariat et d'un des moniteurs d'atelier demanderait à être valorisés au regard des nombreuses qualités requises par ces postes de travail.

**Au niveau des Investissements**

Poursuivre la démarche d'aménagement, de valorisation et de mise en conformité du site. Avoir recours aux financements par CNR en ayant un point de vigilance sur le problème de renouvellement des immobilisations.

**Nous poursuivons cependant une réflexion de fond sur notre dispositif et son évolution.**

En effet, au regard du nombre encore important d'enfants et de familles qui se trouvent sans solution sur le département et la région, **nous réfléchissons à la possibilité d'augmenter un peu notre capacité d'accueil.**

Parallèlement, **au regard des besoins de certains jeunes, il nous semblerait pertinent de proposer des modalités d'accompagnement plus spécifiques** : il s'agirait de travailler aux préalables nécessaires à l'intégration du cadre « classique » de Bentenac et/ou d'avoir

la possibilité d'articuler plus aisément certaines activités à celles davantage centrées sur l'exigence du travail. Proposer des espaces d'activité différents, avec une plus grande proximité dans l'accompagnement et un rapport différent au temps et à la sensorialité. Cela permettrait à certains jeunes de mieux supporter les exigences liées aux activités du site et aux attentes éducatives.

**Aller dans ce sens-là** : augmenter notre possibilité d'accueil et proposer à certains moments des activités en face à face ou en nombre très réduit **supposeraient bien sûr une augmentation du nombre de professionnels dans le dispositif.**

Or, au-delà de la pertinence d'un tel projet, ***trois points nous apparaissent comme des freins.***

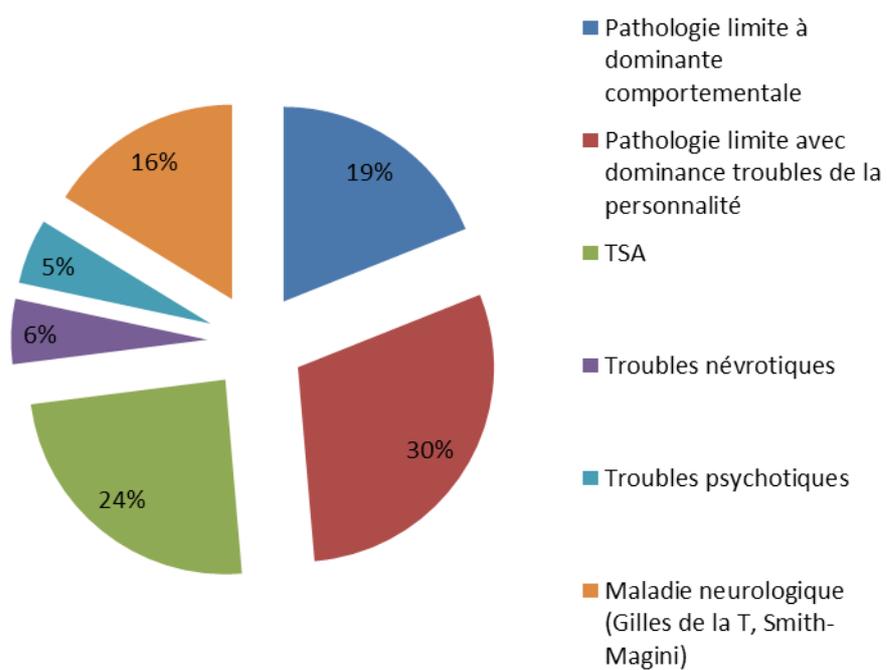
Le premier est le moment que nous vivons au sein de l'institution : certains départs de salariés se profilent à court ou moyen terme, ce qui risque de déstabiliser l'équipe.

Le deuxième frein est directement relié au projet d'augmentation même minime de notre capacité d'accueil : Ce projet générerait automatiquement une augmentation du nombre de personnes dans l'équipe, alourdissant ainsi son fonctionnement et sa réactivité.

Le troisième frein est davantage lié à la crainte de toucher aux fondamentaux de nos pratiques en nous décentrant de notre style d'accompagnement et de nos spécificités.

Ainsi, après réflexion, même s'il aurait pu paraître pertinent d'impulser ce projet en même temps que nous demandons le renouvellement de notre agrément, cela ne paraît pas envisageable aujourd'hui.

## Répartition des problématiques 2019



## Eléments relevant du Bilan d'activité 2019

### Les chiffres clés 2019

*Ces chiffres sont clés sont explicités et commentés à la suite de ce tableau synthétique*

1. Nombre de jeunes accueillis s en 2019 : 37
2. Proportion par genre : filles (24%), garçons (76%)
3. Nombre de jours d'ouverture : 210
4. Nombre de prestations réalisés en 2018 : 2194 journées
5. Moyenne annuelle du nombre de prestations journalières : 10.4 journées
6. % d'absence sur la période : 15.25 %
7. Moyenne de la fréquentation des jeunes accueillis : 1.71 j/semaine
8. Moyenne des âges des personnes accueillies : 17 ans (entre 11 et 20 ans sauf amendement Creton)
9. Nombre d'entrées et de sorties sur la période : 6 entrées et 6 sorties.